

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 20 janvier 2020**
A SABRES (40) **Délibération n°16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme NADAU Marie-Françoise**, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. PEDEUBOY Jean-Louis** portant pouvoir de M. BAUDY Serge, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, **M. GLEYZE Jean-Luc** portant pouvoir de M. DELUGA François, **M. ICHARD Vincent**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusé), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

URBANISME DURABLE, PAYSAGES

**Engagement d'une étude sur la faisabilité de la mise en place
d'une compensation environnementale
sur les sites d'anciennes scieries**

Plan de financement rectificatif

Par délibération n° 109 du 25 octobre 2018 le Comité syndical a délibéré favorablement pour l'engagement d'une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une compensation environnementale sur les sites d'anciennes scieries et sur un plan de financement prévisionnel (montant prévisionnel total de 15 374,50 euros HT et 18 450,00 euros TTC).

Cette délibération autorisant également le Président du syndicat mixte à lancer une consultation et à signer les actes afférents dans le cadre de cette étude, une procédure adaptée a donc été lancée avec publicité au BOAMP le 12 juin 2019.

A l'issue de l'analyse des offres, le coût du projet retenu (entreprise AXAO) s'élevait à 20 650,00 HT.

En conséquence, il convient de modifier le plan de financement initialement délibéré, le Parc prenant en charge le financement complémentaire.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)
Séance du 20 janvier 2020
Délibération n°16

Plan de financement rectificatif :

sur HT

Dépenses	Montant global €	Produits	Montant €	%
Phase 1 – Faisabilité de la compensation environnementale	9 787,00	LEADER	7 115,10	34,46%
Phase 2 – Expertise et conseils pour le montage d'un dossier	10 863,00	Département des Landes	3 333,22	16,14%
		Région Nouvelle-Aquitaine	1 851,27	8,96%
		PNRLG	8 350,41	40,44%
Total	20 650,00		20 650,00	100,00%

sur TTC

Dépenses	Montant global €	Produits	Montant €	%
Phase 1 – Faisabilité de la compensation environnementale	11 744,40	LEADER	7 115,10	28,71%
Phase 2 – Expertise et conseils pour le montage d'un dossier	13 035,60	Département des Landes	4 000,00	16,14%
		Région Nouvelle-Aquitaine	2 221,60	8,97%
		PNRLG	11 443,3	46,18%
Total	24 780,00		24 780,00	100%

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement modifié.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine